



quel peines pour six braquage a main armée

Par **habibi33**, le **06/06/2009** à **15:05**

bonjour, je vous viens juste de trouver votre site, je vais vous raconter mon enfer. Voila je suis une jeune fille de 24ans je vie sur bordeaux mon mari a comit six braquage a main armée dans des station essence ou a des distributeur, c'est avec une arme factise, il ny a eu aucune violence de ca part. Il es en detention provisoire depuis le mois d'octobre donc huit mois, nous avons déjà fait deux demande de lirberté provisoire mais elles sont refusé a chaque fois, il doit etre jugé au assise mais je ne sais pas quant; le pire de tout c'est que je suis enceinte et que je vie ma grossese seule et que je me retrouve confronté au millieu carcérabl, moi qui n'est meme jamais voler un bonbon. si quequ'un peut m'aider avec des renseignement sur la peines qu'il risque. Ou si quequ'un a déjà vécu une situation simillaire avec un proche. J'ai besoin de savoir a peut prés combien il va prendre, j'ai tres peur pour cet enfant qui arrive dans pas longtemps. merci a tous.

Par **cram67**, le **15/06/2009** à **18:04**

Le vol sous la menace d'une arme est prévu et réprimé par l'article 311-8 du code pénal, et puni de 20 ans de réclusion criminelle.

Si votre ami à commis six vols sous la menace d'une arme (que le fait que l'arme était factice n'a pas d'incidence, et il sera jugé comme si l'arme était vraie : article 132-75 du code pénal), et qu'il n'a pas encore été condamné définitivement pour l'un de ses vol, il y a concours d'infractions, c'est à dire, qu'à l'inverse des états-unis, il ne peut être condamné à 6 fois 20 ans de réclusion criminelle, donc à 120 ans ! Il y a donc concours d'infraction tel que définit à l'article 132-2 du code pénal ce qui entraine l'application des articles 132-3 et 132-4 du code pénal.

Il encourt donc maximum 20 ans de réclusion criminelle, en sachant que le fait qu'il en ai commis 6 sera pris comme circonstance aggravante en quelque sorte... donc il risque d'être condamné lourdement, et de part la gravité des faits qu'il a commis, et la peine qu'il encourt, vos demandes de remise en liberté provisoire sont rejetées.

Commes ces faits sont criminels, la défense par un avocat est obligatoire, rapprochez vous de ce dernier qui vous expliquera au mieux la procédure.

Par **habibi33**, le **19/06/2009** à **13:50**

bonjour, je voulais vous remercier pour votre réponse mais ca je savais déjà. je cherchedes persone qui connaisse des gens qui ont fait la meme erreur que mon mari, pour savoir a

combien ils ont etait condané au assise. mon mari n'avait jamais eu de problème avec la police au part avent , pas de cassier judiciaire, il travailler. alors si quequ'un peut m'aider en me donnent des renseignements sur des fait similaire est leur peines. nous avons pris une avocate qui nous coute tres cher. vous savez je ne suis pas fiere de ce que mon mari a fait, ca ne lui ressemble pas du tout je crois qu'il a pette les plombs, lui qui na jamais fait du mal a une mouche, aujourd'hui c'est un bandit, enfermer avec des gens horrible, il le vie tres mal, mais il doit payer pour ces erreurs car les pauvres personne qu'il a braquer ne méreter pas ca. J'espere tout simplement que les juges seront clément et qu'il lui laisseront une chance car ce n'est pas en le laissant enfremmer a vec des mauvais que l'ont devient meilleur. Ca fait déjà 9 mois alors vivement que cet enfer s'arrete. merci beaucoup a tous.

Par **cram67**, le **23/06/2009** à **16:16**

Le fait de connaitre d'autres personnes dans la même situation ne vous avancera pas beaucoup, car les peines sont individualisées en France. Donc pour des mêmes faits, les personnes ne sont pas condamnées aux mêmes peines.

D'autre part, vous parlez "d'erreur"... Une bêtise c'est une erreur, et tout le monde peut être amené un jour à en commettre une plus ou moins grave. Mais 6 braquages à main armée, ce sont 6 crimes ! Si votre ami est en détention provisoire, c'est que les faits incriminés sont graves et que les éléments à charge probant.

Posez vous les bonnes questions !

Un gamin qui vole un bonbon dans une épicerie est une erreur. Une personne se laissant tenter par un objet qui traîne pour x raison, c'est une erreur. Commettre 6 vols à main armée, en prenant en compte **le traumatisme que cela peut avoir sur les victimes**, je n'appelle plus ça une erreur, mais de la criminalité !

Et c'est un crime grave et sévèrement réprimé en France, parce qu'il n'y a pas qu'un préjudice pécunier, mais il y a un traumatisme moral important pour les victimes.

Par **july0812**, le **15/01/2010** à **12:07**

bonjour habibi. mon frere est a peur pres dans le meme cas sauf que lui il a fait qu'un braquage a main armé. et comme ton mari, il n'a aucun casier judiciaire et aucun probleme avec la justice. je voulais savoir combien est ce que ton mari a pris pour les SIX braquages? histoire que j'ai une petite idée de ce que mon frere risque. il est jugé dans 15 jours et cette question me travail tous les jours.
merci pour ton aide.

Par **carlymane**, le **03/02/2010** à **17:37**

bonjour a tous je vien d arriver sur le site car je chercher des renseignement mais je vien surtout remonter le moral des troupes jai vecu l'enfer du milieu carcéral entant ke visiteuse avec un bb sou les bras car mon mari avez commi la chose ke je trouve la plus debile au monde il commis 14 BRAQUAGE SE qui inadmissible mais soi on reste soi on par mon choix

etait fais personne nai parfaits simplement vous dire il fo avoir un bon avocat car malgré les loi il y a toujours des circonstance et le juge le comprend mon mari a fais 5 ans de prison aujourd'hui il a tourner le dos a la crime et nous menon une vie de monsieur et madame tous le monde allez courage c nes ke des movai moment a passer

Par **carlymane76**, le **05/02/2010** à **21:10**

cc seulesans toi et au autre femme et maman ki souffre de l'absence de leur homme ou fils seulesanstoi jai pas pas eu ton message perso mais envoi moi ton e mail et si je peu taidet moralement y a pas de souci bisoussssss

Par **nenette1384**, le **21/02/2010** à **15:59**

bonjour,
je vien de lire ton temoignage et je sui dans la meme situation a présent, sauf que mon conjoint lui est en detention depuis mercredi et sera jugé le 5mars pour braquage a lacrymo, jauré souhaité savoir ou en été ton histoire, il dise qu'il risque jusqu'a 7ans d'emprisonnement mais j'ai très peur qu'il fasse du ferme car je n'est pa envi de vivre ma grossesse seul ainsi que mon accouchement et tout ce qui s'en suit, j'attent avec impatience ta reponse, je suis complètement perdu.merci.

Par **nenette1384**, le **26/02/2010** à **13:38**

non il a pa ete pris en falgrandelit mai arrivé au poste il a du avoué les fait et non il n'est pas recidiviste il a un casier vierge et passe en correctionnel je croi ou en grande instance jne sais plus son avocate a dit kil pourré ressortir le jour du jugemen avec le bracelet et fair des TIG mais ce n'est pas sur je le saurrai le jour du jugement.en tout cas je te remercie de m'avoir repondu pour l'instant je tiens le coup par qu'il y a encor l'espoir qu'il peut sortir mais bon on verra bien. encore une fois merci et j'espere que pour ton mari ca va s'arrangé très bientôt. bisous.

Par **espoir69**, le **14/03/2011** à **16:51**

Bonjour,

je suis comme femme de detenu il sera juge en avril j'ai parloir la semaine prochaine jespere avoir de bonne explication jai tres peur kil prenne une longue peine ce son premier braquage avec arme mais je sais pas si c'est lui kil lavait, jme joint a vous en esperent de trouver du reconort et de l'espoir; oui il avait deja un casier et je voulais savoir le jugement de ton mari c'etait le en mars k'est ce que ca a donne

Par **nalanath**, le **22/08/2011** à **01:27**

Bonsoir, je viens de lire vos messages, mon homme est incarcéré depuis 6 mois pour un braquage à main armée mais n'est tjrs pas jugé et je me pose aussi beaucoup de questions sur la peine qu'il encourt donc si depuis vos derniers messages vous avez eu les réponses de vos jugements je veux bien connaître les peines qui sont tombées pour avoir un petit aperçu....merci d'avance bonne soirée

Par **roubaix**, le **17/06/2012** à **20:06**

tout depend de lavocat que tu a pris !!! il a prix combien alor??? et la region ou il est plus la region a de crime plus les peine son basse une region ou y se passe jamer rien bin la tu mange